

Benoît XVI et les traditionalistes

(Abbé Celier – O. Pichon)

Quelques remarques :

- Les questions traitées dans les chapitres ne correspondent que partiellement à leurs titres.
- Les citations n'ont aucune référence.
- La forme dialoguée empêche le lecteur de suivre un raisonnement rigoureux et sert à faire passer des idées : en effet, lorsque l'interlocuteur pose une question longue de 10 lignes, il est difficile de répondre à tout.
- Enfin, on ne peut que regretter la pauvreté des arguments et des comparaisons empruntées à longueur de pages à la vie de tous les jours pour traiter de sujets graves.

CHAPITRE “MESSE PIPAULE”

Introduction

L'idée d'une nouvelle messe, fruit de l'ancienne et de la nouvelle, est amorcée par l'Abbé Celier dès la fin du chapitre « Guerre des deux messes » pages 157 et 158 :

A la suite d'une affirmation de l'Abbé Celier, « *La liturgie nouvelle, telle qu'elle se présente à nous actuellement est un danger.* » O. Pichon pose la question suivante : « *Est-ce à dire que cette liturgie nouvelle pourrait se présenter autrement ?* »

Réponse de l'Abbé Celier : « *Le Consilium a créé de toutes pièces une nouvelle liturgie. Je pense qu'il s'agit d'une erreur grave, d'un manque de compréhension de “ l'être historique de l'Église ” qui est transmission, continuité. Toutefois, même si la création d'une liturgie “ artificielle ”, d'une liturgie “ in vitro ” était une imprudence, le signe d'un profond irréalisme, cette liturgie aurait quand même pu être conforme à l'orthodoxie. Une liturgie nouvelle mais catholique, ne pouvait certes pas supprimer la liturgie enracinée dans la tradition. Mais elle aurait pu coexister avec elle, ... elle aurait pu acquérir peu à peu la patine de la tradition.* »

Cette considération, qui nous introduit à l'idée de la coexistence de deux messes, l'une imprégnant l'autre et que nous retrouverons plus loin avec la “ messe pipaule ”, est fort troublante à un double point de vue :

- d'abord parce qu'elle vient en contradiction de ce qu'écrivait Dom Guéranger : « Toute liturgie que nous aurions vue commencer, qui n'eût point été celle de nos pères, ne saurait donc mériter ce nom. »,

- ensuite parce que cette citation de Dom Guéranger est reproduite sur la page de couverture du livre « L'esprit de la liturgie catholique » publié en 2000 aux *Editions Servir*, dans la collection “ Les classiques retrouvés ”, avec une préface de Grégoire Célier ! ! !

Avant même d'aborder réellement cette grave question, l'Abbé Célier est déjà en contradiction avec Dom Guéranger et avec lui-même.

La “messe pipaule” : Pourquoi ?

Un lecteur peu averti, mais doté d'un solide bon sens, ne peut que se demander en quoi consiste exactement cette “messe pipaule” : il ne lui sera répondu qu'à partir de la page 195.

Avant de lui expliquer ce qu'est ce curieux phénomène liturgique, on va d'abord lui exposer les raisons de son éventuelle apparition.

Pendant 14 pages, il ne sera question que de la résolution de la crise entre Rome et la FSSPX, de telle sorte que le lecteur, finalement convaincu par les arguments avancés, ne pourra qu'accepter les moyens proposés.

A quelles conditions, donc, du côté de Rome, cette crise peut-elle être résolue ? « ...*il faut que Rome s'engage clairement en faveur de la foi vraie et intégrale, en faveur de l'élimination des erreurs, en faveur de la revivification de la vie chrétienne traditionnelle, même si cette volonté n'a pas encore atteint toutes les parties de l'Église.* » (Abbé Celier, page 184)

La dernière partie de la citation, soulignée par nos soins, est importante parce qu'elle implique à quelles conditions, du côté de la FSSPX, la crise peut être résolue. En effet, Rome est comparée au capitaine d'un pétrolier géant qui veut faire changer son bateau de cap (le pétrolier étant l'Église). Compte tenu de l'importante inertie dont ce bateau est doté, il faudra des kilomètres avant qu'il puisse s'engager vers la nouvelle direction.

Voilà où l'on voulait conduire le lecteur : il faudra, dans un premier temps, se contenter de promesses et peut-être de quelques actes concrets secondaires manifestant la bonne volonté des autorités romaines. Il faudra laisser au pétrolier le temps de changer de cap !

Cette fois l'Abbé Celier n'est pas en contradiction avec lui-même puisqu'il écrivait en 1994, à la page 102 de « L'Église déchirée » publié aux éditions *Fideliter* : « *L'un des signes les plus faciles et les plus clairs serait la reconnaissance du droit pour tout prêtre, sans aucune restriction, d'utiliser l'ordo de saint Pie V lorsqu'il célèbre la messe sine populo, comme Paul VI l'avait autorisé mais seulement pour les prêtres âgés et avec la permission expresse de l'Ordinaire*¹. En effet, une telle disposition juridique ne peut créer de trouble dans les paroisses puisqu'elle ne touche pas les paroissiens. »²

En page 184 de “Benoît XVI et les traditionalistes”, nous retrouvons sous sa plume : « *La Fraternité ne prétend pas qu'elle n'acceptera un accord que lorsque l'Église aura recouvré sa Tradition dans toutes et chacune de ses parties.* » (page 184).

Avant d'aller plus loin dans sa démonstration, il était donc important pour l'Abbé Celier de convaincre son lecteur que les choses ne peuvent s'arranger que très progressivement et qu'il faudra sans doute accepter des situations intermédiaires déroutantes.

La “messe pipaule” : comment ?

1 Sacrée Congrégation pour le Culte divin « Instruction sur l'application progressive de la constitution apostolique *Missale romanum* » La Documentation catholique 1551, 16 novembre 1969 p. 1008.

2 Ce qui était déjà inadmissible en 1994 l'est à plus forte raison aujourd'hui après le *Motu proprio* du 7 juillet 2007 où Benoît XVI est allé plus loin en déclarant que les deux messes sont les deux expressions de la même foi : l'une étant la forme extraordinaire, la messe traditionnelle, et l'autre la forme ordinaire, la messe de Paul VI.

Page 195, O. Pichon amorce le véritable sujet du chapitre où l'on nous expliquera enfin la « recette » de cette étrange liturgie : « *A votre avis, demande-t-il, la nouvelle liturgie va-t-elle disparaître progressivement sous les coups de boutoir de la liturgie traditionnelle qui, incontestablement, ne cesse de gagner du terrain ? Les deux liturgies, au contraire, vont-elles cohabiter durablement ?* »

Réponse de l'Abbé Celier : « *Il me semble important de souligner que nous risquons de connaître dans les décennies à venir, une situation nouvelle, complexe et mouvante. Aujourd'hui, les choses sont donc relativement tranchées, et donc claires : d'un côté ceux qui célèbrent la nouvelle liturgie, de l'autre ceux qui célèbrent la liturgie traditionnelle. Or je crois qu'il existera bientôt une "offre liturgique" d'une incroyable diversité, depuis la messe progressiste la plus échevelée jusqu'à la messe traditionnelle la plus stricte, en passant par toutes les nuances de l'arc-en-ciel. En effet, certains jeunes prêtres "officiels" dans une proportion non négligeable, s'intéressent au missel traditionnel, l'étudient, se rendent dans les abbayes ou les pèlerinages traditionnels pour voir comment cette messe se célèbre. Beaucoup deviennent "biritualistes", célébrant la messe traditionnelle en privé, tandis qu'ils conservent la messe nouvelle en public. Et ce phénomène tend à s'accroître. La pratique des deux rites n'est pas neutre ; l'un déteint forcément sur l'autre. Il me semble que nous allons assister à un phénomène dont l'histoire de la liturgie fait mention, à savoir la contamination d'un rite par l'autre.* » (pages 195,196)

Ce que l'Abbé Celier expose sans le critiquer a été repris par Benoît XVI dans la lettre aux évêques accompagnant le *Motu proprio* du 7 juillet 2007 lorsqu'il parle, non de contamination, mais d'enrichissement : « *Les Formes d'usage du Rite Romain peuvent s'enrichir réciproquement.* »

Il faut remarquer que le terme « *contamination* » est encore pire que « *enrichissement* » puisqu'il évoque la maladie, donc la déchéance.

Puisque l'Abbé Celier aime beaucoup utiliser des images, prenons donc également une image pour démontrer le danger de son argumentation, et essayons d'envisager ce qui se passerait si, dans une bouteille de bon vin, on mettait quelques gouttes d'arsenic, ou s'il nous prenait au contraire la fantaisie de mettre quelques gouttes de bon vin dans une bouteille d'arsenic... Dans le premier cas la valeur du bon vin serait grandement amoindrie et le consommer serait dangereux. Dans le deuxième cas, le bon vin serait complètement empoisonné et tout aussi dangereux. Transposons maintenant cette comparaison : le bon vin étant la messe traditionnelle et l'arsenic la messe de Paul VI...

Terminons maintenant la citation de l'Abbé Celier (pages 195, 196) : « *... Il me semble que nos contemporains vont peut-être devenir les témoins de la naissance d'un nouveau rite : "la messe pipaule" ».*

O. Pichon interroge, étonné : « *messe pipaule ? Qu'est-ce que vous inventez encore ?* » et l'Abbé Celier s'explique : « *mélange du rite Pie et du rite Paul* ».

Avec le même étonnement que M. Pichon, ceux qui, dans la Tradition, auront pris le temps de lire ce livre avec attention se seront demandés si l'Abbé Celier regrette cette situation. Or à aucun moment, des pages 195 à 201, il ne la déplore. Il se contente de la présenter. On peut lire (toujours page 196) dans la suite de sa réponse à M. Pichon l'explication suivante « *la messe pipaule serait tout simplement un mélange du rite "Pie" et du rite "Paul". Les jeunes prêtres, voulant réenraciner dans la tradition la liturgie qu'ils célèbrent en public y importeraient tout simplement des parties de la liturgie traditionnelle qu'ils célèbrent plus occasionnellement.* »

Remarquons la répétition de l'expression « tout simplement » (non souligné dans le livre) qui signifie que le fait est accepté sans objection.

Ce qu'expose l'Abbé Celier est malheureusement ce qu'affirme Benoît XVI : peut-être a-t-il lu son livre ?

Il est assez curieux, d'ailleurs, de trouver un peu plus loin, à la page 201, toujours selon l'Abbé Celier, l'affirmation suivante : « *D'après les bruits autorisés qui ont couru ces derniers mois, Rome estimerait maintenant que, de l'unique rite romain, il existe une forme ordinaire (la liturgie nouvelle) et une forme extraordinaire (la liturgie traditionnelle) toutes les deux ayant droit de citoyenneté.* »

Son livre a été édité au début de l'année 2007. Cela signifie donc que l'Abbé Celier, et bien évidemment d'autres membres de la FSSPX avec lui, savaient déjà, quelques mois à l'avance et de façon assurée, comment le *Motu proprio* du 7 juillet 2007 traiterait « tout simplement » la Sainte Messe !... Ce qui explique sans doute pourquoi le *Motu proprio* n'a pas été critiqué par la FSSPX, ni avant ni après le 7 juillet.

Après la lecture de ce *Motu proprio*, nous pouvons maintenant nous demander, avec la même simplicité "benoîte" que l'Abbé Celier, si les prêtres qui célèbrent extraordinairement la messe de toujours ne pourront pas y introduire la révolution liturgique de la messe qu'ils célèbrent ordinairement.

En effet, quelles parties de la liturgie traditionnelle seraient importées dans cette "mixture mystique" ?... Pour ceux qui célèbrent la forme ordinaire, il y a dans la bouteille plus d'arsenic que de bon vin...

Ainsi, en quelques lignes et par le biais du dialogue, on a fait passer l'idée de cette alternative possible entre les deux messes. De fait, O. Pichon dit que cette solution « *représente peut-être l'avenir de la liturgie romaine* ». Cette formule sert en quelque sorte de conclusion à la démonstration qui vient d'être faite, et elle n'est pas contredite par l'Abbé Célier.

La "messe pipaule" : que peut faire Rome ?

O. Pichon pose ensuite une question : « *A votre avis, quelle va être l'attitude de Rome dans une telle occurrence ?* ». Nous abordons donc un nouvel aspect du problème : l'attitude de Rome et l'avenir de la "messe pipaule"

Et l'Abbé Celier d'expliquer que le pape veut sur le plan liturgique une "réforme de la réforme" mais qu'il rencontre d'énormes oppositions : « *Rome, à mon avis, n'a plus guère le pouvoir d'imposer quoi que ce soit en ce qui concerne la liturgie* » (page 196) ; le pape pourrait donc amener cette réforme liturgique qui conduirait à la « messe pipaule », non pas en imposant quoi que ce soit, mais en se contentant d'encourager ce qui est traditionnel, en veillant « *à freiner* » les évêques qui persécuteraient ce retour à la tradition. Le reste se ferait par l'arrivée progressive de prêtres plus attachés à la Tradition. Attitude bienveillante en quelque sorte du pape qui, aux dires de l'Abbé Célier, ne peut pour le moment faire davantage !...

Pour illustrer son propos, l'Abbé Célier établit, pages 197 et 198, un parallèle avec la réforme liturgique de Dom Guéranger : « *Lorsque, sous l'influence de Dom Guéranger, un mouvement s'est amorcé en France pour revenir à la pure liturgie romaine, Rome s'est contentée d'autoriser les diocèses à reprendre la liturgie romaine, et de veiller à ce que Dom Guéranger, ne soit pas trop persécuté, qu'il ne soit pas empêché de mener sa campagne. Mais le pape, qui était d'accord avec Dom Guéranger, ne l'a pourtant pas soutenu publiquement, ni fait acte d'autorité auprès des évêques français pour les obliger à reprendre le missel romain.* ».

Cette comparaison est bien mal choisie. Les papes Léon XII, Grégoire XVI et Pie IX, ainsi que Dom Guéranger, étaient parfaitement catholiques et romains, et luttèrent contre le gallicanisme. A la différence du modernisme, le gallicanisme n'avait pas été imposé par Rome, mais imposé contre Rome par des évêques et des prêtres français.

D'ailleurs l'Abbé Célier lui-même écrit à la page 22 de la préface de « L'esprit de la liturgie catholique » (déjà cité) :

« Pour prendre la mesure de ces quatre articles – Les considérations sur la liturgie catholique de Dom Guéranger - ... il faut comprendre l'état de la liturgie en France (et plus généralement dans l'Eglise) au début du XIXe siècle. En France, en 1600, à peine six diocèses usaient d'une liturgie différente de la liturgie romaine révisée par St Pie V. Or, en 1830, à peine douze diocèses conservent la liturgie romaine : tous les autres se sont fabriqués plus ou moins complètement une liturgie propre... ».

Et si les papes, et particulièrement Pie IX, n'ont pas soutenu publiquement Dom Guéranger, c'est en raison de la situation politique en France à partir de 1789 qui ne leur permettait pas de se mêler des affaires des évêques français. « Un siècle a sanctionné une œuvre téméraire dans son principe – les modifications de la liturgie dans l'Eglise de France - ; Rome, malgré le danger et l'inconvenance de pareilles innovations, n'a cru devoir en marquer son mécontentement que d'une manière indirecte et pleine de mesure. Ces pontifes si ambitieux ont plus à cœur le désir de la paix et le salut des âmes que ne l'ont écrit certains canonistes français. » Dom Guéranger, cité dans « L'esprit de la liturgie catholique »

On est donc loin, à cette époque, de la situation actuelle où une réforme qui va à l'encontre de la Tradition de l'Eglise est imposée par Rome.

La “messe pipaule” : que fera Rome ?

... ou les suggestions de l'Abbé Célier

O. Pichon encourage l'Abbé Célier à préciser sa pensée sur ce qu'il appelle « un processus de retraditionalisation ».

Voyons les mesures concrètes que propose l'Abbé Celier à Benoît XVI pour que celui-ci puisse réaliser ce processus de « retraditionalisation »³.

a) « Que Rome se contente d'ouvrir toujours plus grandes les portes à ce qui est traditionnel et veille à freiner les évêques qui voudraient ouvertement persécuter ce retour à la tradition – nous sommes toujours dans la logique de la comparaison faussée avec le combat de Dom Guéranger -. Au fil des années, avec l'arrivée progressive de prêtres plus attachés à la tradition liturgique, et d'ailleurs eux-mêmes formés dans leur jeunesse avec des rites plus traditionnels, la nouvelle liturgie serait davantage irriguée de formules traditionnelles et d'esprit traditionnel. C'est ainsi qu'on verrait peut-être naître et s'imposer au fil des années ce rite hybride que j'ai appelé de façon un peu humoristique la messe pipaule. » (page 198)

(Remarquons l'expression « rites plus traditionnels » et non pas rite traditionnel « tout simplement »...)

³ Lorsqu'il commence à expliquer le processus de retraditionalisation, page 195, l'Abbé Celier nous parle de certains jeunes prêtres « officiels » qui, « dans une proportion non négligeable, s'intéressent au missel traditionnel » et qui demandent à recevoir le DVD de la Fraternité St Pie X pour (ré)apprendre à dire la messe traditionnelle. Ces prêtres deviennent bi-ritualistes. Et l'Abbé Celier conclut : « La pratique des deux rites n'est pas neutre : l'un déteint forcément sur l'autre... Nos contemporains vont peut-être devenir les témoins de la naissance d'un nouveau rite : “la messe pipaule ” ». Cette remarque à propos du DVD de la FSSPX, sensé aider les prêtres à dire la messe traditionnelle, est inquiétante, surtout quand on lit dans le courrier des lecteurs de la Lettre à nos Frères Prêtres de septembre 2007 : « Motu proprio aidant, je vous saurai gré de m'envoyer le DVD pour apprendre à célébrer la messe tridentine. Des amis m'ont dit que votre travail les aide à mieux célébrer la messe Paul VI. Cela m'intéresse. » (Père E, 45 ans)

O. Pichon trouve que c'est « *une perspective assez fascinante* » et demande des éclaircissements.

L'Abbé Celier précise : c'est « *une évolution que j'imagine* » mais il ajoute « *Je prolonge certains aspects de la réalité actuelle* » pour rassurer sans doute ceux qui pourraient penser que tout cela n'est, au fond, que le fruit de son imagination. (page 199)

b) Il propose ensuite au pape la technique du ju-jitsu (!!!), cet art martial qui a pour principe d'utiliser la force de l'adversaire pour le vaincre ! C'est-à-dire prendre les « adversaires de la tradition » (qui sont dans l'Église officielle) dans un piège dialectique en utilisant les arguments classiques du libéralisme⁴. (On voit bien le peu de sérieux des comparaisons de l'Abbé Célier, et le pétrolier en est une...)

Rome « *aurait la ressource, pour neutraliser ses adversaires (les adversaires de la retraditionalisation), d'utiliser les principes mêmes de la liturgie nouvelle. Et au premier chef, son caractère très ouvert. Dans les rites tout est au choix désormais ; on propose de nombreuses variantes. Rome pourrait alors ajouter l'offertoire traditionnel parmi les choix possibles.* » (page 200)

« *Dans cette hypothèse, Rome aura certainement l'idée d'utiliser, pour cette promotion de la tradition, les arguments progressistes eux-mêmes : liberté, richesse du choix, antiquité des textes, que sais-je ?* » (page 200)

En effet, toujours selon l'Abbé Celier : « *Le changement le plus gravement contestable de la nouvelle messe étant la destruction voulue de l'offertoire, il (le pape) pourrait autoriser l'offertoire traditionnel parmi les formules au choix de la nouvelle liturgie.* » (page 199)

Il convient ici de souligner une nouvelle inexactitude de taille : cette destruction de l'offertoire est l'aspect le plus frappant des changements dans la liturgie, mais il n'est pas le plus grave. L'offertoire est certes une des parties qui, avec la double consécration et la communion du prêtre, est nécessaire pour qu'une messe soit intègre, mais il n'est pas la partie essentielle. Des modifications autrement plus importantes ont été faites dans la consécration.

Comme l'a rappelé récemment le Cardinal Arinze dans une lettre du 17 octobre 2006, bien que la traduction « pour tous » soit reconnue comme incorrecte, l'intention du prêtre en consacrant doit être « pour tous » et non « pour beaucoup ». (Rappelons que « pour tous » a été la traduction de « *pro multis* » dans la très grande majorité des langues après la réforme liturgique de 1969).

De plus, dans le nouvel *Ordo Missae* a été introduit le mode narratif (et non plus sacramental) ainsi que le signifie explicitement la description de la prière eucharistique par la formule : « récit de l'institution », et par la définition de l'anamnèse : « L'Église fait mémoire (*memoriam agit*) de ce même Christ. » Pour que le prêtre fasse réellement ce qu'a fait le Christ, il faut qu'il ne prononce pas les paroles du Christ de manière seulement récitative, mais significative en opérant sur le pain et le vin d'une manière actuelle ce que ces paroles signifient. Faute de quoi ces paroles peuvent ne pas être valides : « elles ne le sont plus par la force même des paroles, ou plus précisément : elles ne le sont plus en vertu de leur signification propre (*du modus significandi*) qu'elles ont dans le Canon romain du Missel de saint Pie V »⁵

c) Autre moyen de « retraditionaliser » la nouvelle messe : changer l'orientation de l'autel. Or, il est intéressant de remarquer qu'en janvier 2008, un an après la sortie du livre « Benoît XVI et les traditionalistes », le pape a célébré une messe publique « dos au peuple » selon les informations des medias

4 Utiliser les arguments du libéralisme pour vaincre le libéralisme, c'est déjà du libéralisme. Voir le livre de Dom Sarda y Salvany « Le libéralisme est un péché » préfacé par Mgr Lefebvre.

5 « Bref examen critique », chez *Clovis* : « La raison de notre combat. La Sainte Messe » (pages 156 à 159)

qui s'en sont largement fait l'écho. Encore une fois l'Abbé Celier paraît bien renseigné sur les intentions de Benoît XVI. C'est « tout simplement » curieux !

A ce sujet, d'ailleurs le Cardinal Castrillon Hoyos vient de préciser dans une interview à *l'Osservatore Romano* du 28 mars 2008 que cette messe a été célébrée en italien, selon la forme ordinaire, et face au crucifix (bien évidemment puisqu'il n'y a plus de tabernacle !)

La “messe pipaule” : qu'en pense l'Abbé Celier ?

Page 199 : « *ce qui est intéressant, avec cet exercice de prospective, c'est qu'il nous fait sortir des schémas purement binaires du genre : “la messe traditionnelle va rapidement faire disparaître la liturgie nouvelle” car l'évolution sera lente et complexe* »

Ces deux affirmations sont très graves :

a) Il n'y aura donc, dans un avenir plus ou moins proche, plus d'opposition entre la Sainte Messe et le rite que Mgr Lefebvre a qualifié de « *bâtard* » et qui « *s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la 20^{ème} session du Concile de Trente.* » (Cardinaux Ottaviani et Bacci) !

Il est bon de se remettre en mémoire la méditation des deux étendards des exercices de St Ignace. Voudrait-on nous faire croire qu'il y aura bientôt un troisième étendard ?

b) On y retient ensuite la notion de l'évolution de la messe. Or dans « l'Église déchirée » déjà cité plus haut, l'Abbé Celier, pour répondre aux prêtres et fidèles « *Ecclesia Dei* » qui prétendaient que « Rome va restaurer la liturgie », affirmait « *que cette “réforme de la réforme liturgique” ne marque en aucune manière un retour en arrière de la Rome conciliaire puisqu'elle était déjà prévue depuis le commencement de la réforme elle-même.* » puis donnait aux pages 103 et 104, trois citations de *Notitiae*, revue du *Consilium* de liturgie, puis revue de la Congrégation du Culte divin (n° 149, 101 et 61)

« *Le travail de la réforme liturgique n'est pas terminé, et selon l'esprit du Concile, ne doit pas avoir de terme. La liturgie, comme aussi l'Église en tant qu'on la regarde sous son aspect humain, est inévitablement assujettie à une continuelle réforme, naissant de la vie ecclésiale, afin que l'Église soit vraiment adaptée au temps actuel, à la culture d'aujourd'hui et au moment historique.* »

« *De nouveaux problèmes surgissent chaque jour, qui montrent la nécessité d'une continuelle rénovation et en même temps l'importance et l'efficacité de la liturgie de l'Église.* »

« *La réforme liturgique continuera sans limite de temps, d'espace, d'initiative et de personne, de modalité et de rite, afin que la liturgie demeure vivante pour les hommes de tous les temps et de toutes les générations.* »

Ceci prouve qu'après treize années (ce livre a été écrit en 1994), l'Abbé Celier partage l'opinion de la Rome conciliaire quant à l'évolution de la liturgie.

La “messe pipaule” : que faut-il penser de l'Abbé Celier ?

Le chapitre “*messe pipaule*” n'est pas terminé mais de la page 202 à la page 206, il est à nouveau question de la résolution de la crise, c'est-à-dire d'un accord Rome-FSSPX.

Avant de revenir à l'éventualité d'un tel accord entre Rome et la Fraternité St Pie X, O. Pichon pose, page 201, la question que tout le monde attend : « *... pensez-vous que Rome voudra faire disparaître*

la liturgie traditionnelle au profit de cette “nouvelle liturgie traditionalisée” ? Ou bien les deux liturgies vont-elles cohabiter de façon définitive ? »

a) L'Abbé Celier n'a pas de réponse « *Il est impossible de dire avec une quelconque certitude ce que sera la liturgie dans cinquante ou cent ans.* » Il fait des exercices de prospective sur l'avenir de la Sainte Messe, mais il reconnaît lui-même qu'il ne sait pas où il nous entraîne.

b) S'il rappelle que « *la messe traditionnelle est le trésor de l'Église* » son « *joyau spirituel* » et que « *la nouvelle liturgie reste gravement déviante, donc inacceptable dans son principe même* » il ne formule à aucun moment de critique, ni même de réserve au sujet de la « messe pipale » « *Si, comme nous venons de l'imaginer, la nouvelle liturgie s'irrigue des richesses de la liturgie traditionnelle, aboutissant à cette “messe pipale”, elle aura certainement aussi un certain nombre d'adeptes* » (page 201)

Cette fois, il ne parle plus de contamination, mais d'irrigation : or, on irrigue une terre pour la rendre féconde, afin qu'elle produise beaucoup de fruits

c) Enfin, comme cela a déjà été écrit plus haut (en page 3), il nous apprend, avec quelques mois d'avance sur le *Motu proprio* du 7 juillet 2007, que « *Rome estimerait maintenant que, de l'unique rite romain, il existe une forme ordinaire (la liturgie nouvelle) et une forme extraordinaire (la liturgie traditionnelle), toutes les deux ayant droit de citoyenneté.* » (page 201)

-&-

Pour toutes ces raisons, beaucoup de catholiques traditionalistes sont aujourd'hui perplexes, « tout simplement » perplexes....

En la fête de St Vincent Ferrier, 5 avril 2008

Pierre-Marie DELACROIX